



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 16 septembre 2011 bis

Arrêté Préfectoral N°4770 du 16 septembre 2011

Objet : Subdélégation de signature à certains personnels de la Direction Départementale de la protection des populations du Rhône

Article 1er: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent MARSEILLE, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2010-6432 du 1^{er} décembre 2010, par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2010-6433 du 1^{er} décembre 2010 et par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2010-6434 du 1^{er} décembre 2010 seront exercées par :

- M André KLEIN, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Rhône,
- Mme Catherine FISCHER, chef du service de la protection de l'environnement,
- Mme Isabelle BELOEIL, chef du service protection et santé animales,
- M Pierre MOUGEOT, chef du service protection économique et sécurité du consommateur,
- Mme Isabelle TAPIE, chef du service protection de la qualité de l'alimentation,
- M Jean-Louis CAMPO SPADEA, chef du service protection économique des entreprises,
- M Vincent PEROUSE, secrétaire général de la direction départementale de la protection des populations du Rhône,
- Mme Karine DESCHEMIN, inspectrice principale chargée des missions contentieux, communication, accueil et démarche qualité.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de :

- Mme Catherine FISCHER, chef du service protection de l'environnement, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie ROLLIN, responsable du pôle installations classées et environnement et à Mme Frédérique GAUTHIER, responsable du pôle inspection des installations classées,
- Mme Isabelle BELOEIL, chef du service protection et santé animales, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne BOUVIER, responsable du pôle élevage et à Mme Valérie CHEVRIE, responsable du pôle abattoirs,
- M Pierre MOUGEOT, chef du service protection économique et sécurité du consommateur, délégation de signature est donnée à M Philippe BERNARD, responsable du pôle protection économique du consommateur et à Mme Véronique FERNANDEZ, responsable du pôle sécurité du consommateur,
- Mme Isabelle TAPIE, chef du service protection de la qualité de l'alimentation, délégation de signature est donnée à M Jean-Marc DEBERNARDI, adjoint au chef de service et responsable du pôle protection de la qualité de l'alimentation à la production et à M Serge CAPOVILLA, responsable du pôle protection de la qualité de l'alimentation à la distribution,
- M Jean-Louis CAMPO SPADEA, chef du service protection économique des entreprises, délégation de signature est donnée à M Alain BRIDIER, responsable du pôle concurrence.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°2011-4406 du 1^{er} août 2011 portant subdélégation de signature à certains personnels de la direction départementale de la protection des populations du Rhône est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur départemental de la protection des populations du Rhône
Vincent MARSEILLE